

POLITIQUE RELATIVE AUX RISQUES
EN MATIÈRE DE DURABILITÉ
JUILLET 2022



NAGELMACKERS

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION	5
Que signifie la durabilité pour la Banque Nagelmackers ?	5
Champ d'application	6
Cadre réglementaire	6
Paysage évolutif	6
2. RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	7
Définition par la Banque Nagelmackers des risques de durabilité	7
Identification des risques de durabilité	7
Gouvernance interne en matière de risques de durabilité	8
3. APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE NAGELMACKERS	9
Stratégies générales	9
Filtrage normatif & filtrage négatif des activités controversées (niveau un)	10
Examen environnemental, social et/ou de gouvernance dans le processus d'investissement	10
Stratégies durables pour la Banque Nagelmackers en tant que Participant aux marchés financiers	11
Filtrages négatifs basés sur des activités controversées (niveau deux)	11
Filtrage normatif (niveau deux)	11
Intégration ESG	12
Notation ESG des entreprises	12
Notation des pays	12
Contrôle et exclusion	12
Best in class	13
Best in universe	13
Thématique ESG	13
Impact	13
Divers	13
Stratégie durable pour la Banque Nagelmackers en tant que conseiller financier	14
4. LABELLISATION DES PRODUITS	15
5. POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION	15



1. MISSION

QUE SIGNIFIE LA DURABILITÉ POUR LA BANQUE NAGELMACKERS ?

La mission de la Banque Nagelmackers est de créer de la valeur à long terme pour nos clients (privés, professionnels et institutionnels) en gérant leurs portefeuilles de manière durable, ce qui signifie que nous prenons en compte les facteurs ESG dans notre processus décisionnel, en plus de la rentabilité et des objectifs financiers. La Banque Nagelmackers le fait en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ('ESG') dans la prise de décisions d'investissement, offrant ainsi aux clients un large éventail de solutions ESG dans différentes classes d'actifs. Nous travaillons à renforcer notre engagement auprès des différentes parties prenantes, telles que les gestionnaires d'actifs externes et les entreprises dans lesquelles nous investissons, afin de nous assurer que leurs considérations ESG sont conformes à nos attentes.

La Banque Nagelmackers n'intègre pas seulement la durabilité dans ses opérations orientées vers la clientèle, mais aussi en interne, en tant qu'organisation. La Banque Nagelmackers dispose d'une équipe dédiée à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), qui est placée sous la supervision du directeur des Ressources humaines, qui rend compte au CEO de manière indépendante. Pour soutenir la communauté locale lorsque le Covid-19 a frappé la Belgique en mars 2020, la Banque Nagelmackers a fait don d'un respirateur et de 2000 masques à l'hôpital St Pierre de Bruxelles. L'équipe RSE a également lancé ces dernières années des actions en faveur de la consommation responsable, de l'eau potable et des énergies propres telles que l'élimination progressive des bouteilles en plastique et des gobelets jetables et le passage à un fournisseur d'électricité verte. En ce qui concerne l'action climatique, la banque emménagera dans un nouveau siège à la fin de 2022 qui sera entièrement neutre en CO². Il sera également le premier grand building à Bruxelles doté d'une ossature en bois et d'un toit végétal et il s'appuiera sur des technologies vertes telles que panneaux solaires, pompe à chaleur, éclairage LED et systèmes de récupération de l'eau.

La Banque Nagelmackers a pris des mesures importantes pour intégrer le développement durable, en commençant par devenir signataire des principes UNPRI¹ depuis janvier 2019. Cette première étape a conduit à l'intégration d'une évaluation de la durabilité dans le processus de filtrage des fonds externes et à la sélection de plusieurs fonds durables tels que les fonds à impact actions et les fonds thématiques qui ont investi dans des obligations vertes ou sociales. Cette sélection a permis à la Banque Nagelmackers d'offrir une large gamme de solutions ESG dans différentes classes d'actifs. En outre, cela a conduit à une intégration accrue des facteurs ESG dans les portefeuilles et les fonds gérés par la Banque Nagelmackers. Notre objectif est de continuer à élargir cette offre de produits durables et d'optimiser davantage nos processus d'investissement responsable.



¹ Le réseau PRI est le plus important promoteur de l'investissement responsable dans le monde. Il s'efforce de comprendre les implications en matière d'investissement des facteurs ESG et de soutenir son réseau international d'investisseurs signataires en intégrant ces facteurs dans ses décisions d'investissement et de propriété.

CHAMP D'APPLICATION

L'objectif de cette Politique relative aux risques en matière de durabilité (la 'Politique') est de détailler la structure qui régit l'approche de la Banque Nagelmackers en matière d'intégration des risques de durabilité dans notre processus décisionnel d'investissement, nos investissements responsables et notre approche ESG en général. Cette Politique est destinée à être globale dans l'ensemble de notre processus d'investissement. Toutefois, la Banque Nagelmackers pourrait adopter une approche ESG plus spécifique en fonction du fonds, de la classe d'actifs ou de l'objectif poursuivi par un produit financier particulier. Si tel est le cas, le processus d'investissement ESG spécifique sera décrit dans le prospectus.

La Politique est approuvée par le Comité de durabilité de l'Asset Management (le 'SC') de la Banque Nagelmackers. Le SC comprend le Comité de direction par l'intermédiaire du Chief Risk Officer ainsi que des membres de l'Asset Management ('AM') et est présidé par le Head of Asset Management. Le SC est chargé de déterminer la Politique et de surveiller la conformité pour l'ensemble de l'offre d'investissements de la Banque Nagelmackers et de décider des exclusions et des efforts d'engagement. L'équipe AM est responsable de la mise en œuvre de la Politique dans le processus d'investissement.

La présente Politique s'applique à toutes les stratégies d'investissement de la Banque Nagelmackers dans les mandats et la gestion de fonds, en notre qualité de Participant aux marchés financiers, ainsi qu'aux conseils en investissement fournis par la Banque Nagelmackers en tant que conseiller financier. La Politique sera révisée et mise à jour au moins une fois par an par le SC.

Lorsque la Banque Nagelmackers agit en tant que Participant aux marchés financiers, la politique décrite dans le présent document s'applique à tous les portefeuilles et fonds d'investissement gérés activement par la Banque. Ce document détaille l'approche adoptée par la Banque Nagelmackers en matière d'investissement durable, tant pour ses stratégies classiques que pour ses stratégies durables, dans le cadre de mandats ou dans les fonds qu'elle gère.

Lorsque la Banque Nagelmackers agit en tant que conseiller financier, la Politique décrit la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans la sélection et l'évaluation des fonds de tiers.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du Plan d'action de l'UE pour le financement de la croissance durable, le Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers² ('SFDR') impose des mesures politiques concernant l'intégration des risques de durabilité dans le processus décisionnel d'investissement des participants aux marchés financiers ('FMP') et dans les conseils en investissement des conseillers financiers ('FA').

Comme indiqué dans Scope, la présente Politique décrit l'approche générale de la Banque Nagelmackers en matière de durabilité, y compris l'intégration des risques de durabilité, comme l'exige l'article 3 du SFDR.

PAYSAGE ÉVOLUTIF

La Banque Nagelmackers est convaincue que l'intégration de facteurs ESG revêtant une importance financière et la prise en compte des risques de durabilité dans la prise de décisions d'investissement sont essentielles pour offrir de la valeur à long terme à ses clients. L'intégration des risques de durabilité dans le secteur financier reste toutefois sujette à un développement ultérieur. Un renforcement des exigences en matière de transparence augmentera sans doute la disponibilité des données ESG, tant en termes de portée que de qualité ; de nouvelles normes de reporting vont apparaître et les meilleures pratiques du secteur continueront d'évoluer avec le développement de nouveaux outils et processus. La Banque Nagelmackers encourage cette évolution dans le but de fournir des données ESG cohérentes et comparables à toutes les parties prenantes. Par conséquent, elle révisera régulièrement et, si nécessaire, actualisera ses processus d'intégration des risques en matière de durabilité afin de s'assurer qu'ils soient en ligne avec les dernières évolutions, informations et normes du secteur.



2. RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

DÉFINITION PAR LA BANQUE NAGELMACKERS DES RISQUES DE DURABILITÉ

Pour l'intégration des risques de durabilité, la Banque Nagelmackers utilise la définition juridique des risques en matière de durabilité contenues dans le SFDR :

« Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. »

Afin d'identifier les événements ou situations ESG susceptibles d'avoir des incidences négatives significatives sur la valeur de l'investissement, la Banque Nagelmackers accorde une attention particulière à un ensemble de critères environnementaux, aux questions sociales et relatives aux employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les malversations. Les indicateurs des principales incidences négatives servent de guide pour cette évaluation.

Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la performance financière des produits financiers. La Banque Nagelmackers estime que l'intégration des risques de durabilité dans son processus décisionnel d'investissement peut potentiellement améliorer le rendement ajusté en fonction du risque de ses solutions d'investissement. La Banque Nagelmackers intègre les risques de durabilité en :

- identifiant les données ESG et en mettant ces informations largement à la disposition des gestionnaires de portefeuille et de fonds afin de leur permettre d'identifier les risques et opportunités en matière de durabilité sur chaque entité. Il est obligatoire pour nos gestionnaires de portefeuille et de fonds d'examiner les indicateurs PAI et les données ESG et/ou le score fourni par le Comité de durabilité.
- intégrant les risques de durabilité dans la construction, la gestion et le contrôle des risques du portefeuille et du fonds.
- incluant les risques de durabilité dans les modèles d'allocation stratégique des actifs.

En combinaison avec des facteurs financiers traditionnels, tels que les métriques de valorisation ou de risque, les gestionnaires de portefeuille et de fonds de la Banque Nagelmackers intègrent les risques de durabilité dans leur processus décisionnel d'investissement en évaluant un ensemble d'indicateurs des principales incidences négatives ('PAI') sur différents thèmes durables, et les risques de durabilité sont ensuite la matérialisation négative de ces indicateurs. Voir une liste complète des PAI que nous prenons en compte pour l'identification des risques de durabilité et leur thème :

Champ d'application	Thème durable	Indicateur PAI
Entreprises dans lesquelles nous investissons	Climat	Emissions de GES (PAI 1)
		Empreinte carbone (PAI 2)
		Intensité des GES des entreprises dans lesquelles nous investissons (PAI 3)
		Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles (PAI 4)
		Part des énergies non renouvelables (PAI 5)
		Intensité de consommation d'énergie (PAI 6)
	Environnement	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la biodiversité (PAI 7)
		Emissions vers l'eau (PAI 8)
		Déchets dangereux (PAI 9)
		Investissements dans des entreprises sans initiative de réduction des émissions de carbone (PAI supplémentaire)
	Questions sociales, Droits de l'Homme et Controverses	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10)
		Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE (PAI 11)
		Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)
		Diversité des sexes au sein du Conseil d'administration (PAI 13)
		Exposition aux armes controversées (IPA 14)
		Incidents de discrimination (PAI supplémentaire)
		Absence de politiques de lutte contre la corruption et les malversations (PAI supplémentaire)
Immobilier	Combustibles fossiles	Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers (PAI 17)
	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (PAI 18)
Souverains et supranationaux	Intensité des GES	Intensité en GES des pays dans lesquels nous investissons (PAI 15)
	Questions sociales	Pays dans lesquels nous investissons et qui sont soumis à des violations sociales (PAI 16)
		Score moyen de liberté d'expression (PAI supplémentaire)
	Gouvernance	Score moyen de corruption (PAI supplémentaire)
		Juridictions fiscales non coopératives (PAI supplémentaire)
		Score moyen de stabilité politique (PAI supplémentaire)
		Score moyen de l'Etat de droit (PAI supplémentaire)

La manière dont les risques de durabilité sont intégrés par le biais de l'évaluation des indicateurs PAI diffère selon nos solutions d'investissement, car l'évaluation de la matérialité peut être différente en fonction de la classe d'actifs, de la stratégie d'investissement ou des objectifs fixés par le client.

IDENTIFICATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

La Banque Nagelmackers identifie les risques de durabilité à travers des données ESG provenant de fournisseurs externes ainsi que des services d'organisations à but non lucratif telles que la Banque mondiale et le Carbon Disclosure Project (CDP). Les fournisseurs de données et autres sources de données sont évalués mensuellement en termes de qualité, de portée et de cohérence. Pour évaluer les risques de durabilité, nous appliquons un modèle interne de notation ESG (voir ESG Corporate Rating) et mettons les données à la disposition de tous les gestionnaires de portefeuille et de fonds de la Banque Nagelmackers. Notre modèle de notation ESG prend en compte les données brutes provenant de fournisseurs de données tiers et différents systèmes de pondération en fonction du type d'actifs et de revenus.

GOUVERNANCE INTERNE EN MATIÈRE DE RISQUES DE DURABILITÉ

Le Comité de durabilité est chargé d'identifier et de mesurer les risques de durabilité auxquels un fonds ou un portefeuille pourrait être exposé. Une fois les risques identifiés et désignés comme ayant une importance financière pour un investissement, le comité décide des actions appropriées à entreprendre en fonction de la classe d'actifs, de la stratégie d'investissement ou des objectifs du client du fonds ou du type de portefeuille. Les décisions visant à atténuer les risques identifiés peuvent inclure l'exclusion directe de certaines positions, les niveaux d'exposition globale ou les efforts d'engagement à entreprendre.

Les décisions du Comité de durabilité sont mises à la disposition de tous les gestionnaires de portefeuille et de fonds, qui sont responsables de la mise en œuvre des décisions. Le Comité de durabilité est chargé de surveiller, de contrôler et de rendre compte que les fonds sont alignés sur les décisions. Le Comité de durabilité a le pouvoir de remettre en cause les décisions des gestionnaires (par exemple décider d'un investissement comportant des risques de durabilité plus élevés) et de décider de la meilleure mesure à prendre. Les décisions prises par le Comité de durabilité sont définitives et doivent être exécutées par les gestionnaires de fonds.



3. APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE NAGELMACKERS

La Banque Nagelmackers propose actuellement un large éventail de stratégies d'investissement, y compris des stratégies générales définies comme des produits de l'article 6 en vertu du SFDR, et des stratégies durables définies comme des produits qui promeuvent des caractéristiques sociales et/ou environnementales (article 8 du SFDR). La Banque Nagelmackers a pour ambition d'étendre davantage la gamme de produits aux stratégies durables et d'améliorer l'intégration ESG dans l'ensemble de la banque et, à l'avenir, d'offrir des stratégies d'investissement qui poursuivent ou ont un objectif d'investissement durable (article 9 du SFDR).

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de nos stratégies basées sur le type de produit financier relevant du SFDR :

Type de stratégie	Article 6 - investissement classique	Article 8 - Promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales
Exclusions	V	V
Filtrage normatif et négatif - premier niveau	V	V
Processus de sélection d'investissements E, S et/ou G	V	V
Filtrage normatif et négatif - deuxième niveau		V
Intégration ESG		V
Best in class		V
Best in universe		V

STRATÉGIES GÉNÉRALES

La Banque Nagelmackers a défini des attentes claires en ce qui concerne la gestion ESG des entreprises et la performance des investissements et s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons agissent conformément à notre engagement envers les UNPRI et dans le respect des lois et réglementations existantes.

La Banque Nagelmackers a défini sa position en ce qui concerne les activités dans lesquelles elle investit et, à cette fin, elle effectue mensuellement un filtrage normatif et un filtrage négatif pour les activités controversées. Cela permet de s'assurer que les entreprises dont les activités commerciales ne sont pas conformes aux attentes de la Banque Nagelmackers soient exclues des investissements éligibles pour ses mandats ou ses fonds.

Toutefois, les restrictions sur les normes et les activités controversées ne s'appliqueront pas aux investissements (in) directs dans des indices ou aux produits dérivés au sein des fonds et portefeuilles gérés par la Banque Nagelmackers. Alors que notre objectif est de passer à des indices et dérivés ESG plus spécifiques au fil du temps, les indices traditionnels offrent toujours une meilleure liquidité par rapport aux indices ESG et aux dérivés moins négociés. Cela joue un rôle important dans la gestion globale du risque d'un portefeuille ou d'un fonds, car les avantages de liquidité peuvent l'emporter sur les risques d'une exposition indirecte faible ou limitée (par exemple par le biais d'un ETF) à des sociétés qui seraient autrement exclues par le biais d'un filtrage normatif ou basé sur des activités controversées. La Banque Nagelmackers s'est toutefois engagée à revoir périodiquement la liquidité des indices et dérivés ESG et à revoir sa politique d'utilisation des indices traditionnels si les avantages de ces derniers ne l'emportent plus sur les risques associés.

Filtrage normatif & filtrage négatif des activités controversées (niveau un)

Toutes nos stratégies d'investissement comprennent une liste d'exclusion basée sur un filtrage normatif et un filtrage négatif. La Banque Nagelmackers exclut donc les sociétés exposées aux éléments suivants :

- Sanctions internationales & embargos
 - Pays soumis aux sanctions des Nations Unies, des Etats-Unis et de la Communauté européenne ;
 - Embargos de l'UE sur les actifs financiers.
- Armes controversées

Les armes controversées sont les mines antipersonnel, les armes biologiques et chimiques, les armes à fragmentation et les munitions à l'uranium appauvri.

 - Les entreprises impliquées dans la production d'armes ou de pièces d'armes controversées (y compris les munitions à fragmentation, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) sont exclues en vertu de la législation belge (loi Mahoux). Une entreprise est considérée comme impliquée si l'activité consiste à fabriquer, utiliser, réparer, mettre en vente, vendre, distribuer, importer ou exporter, stocker ou transporter des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages avec de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi, et en vue de leur diffusion.
 - Armes nucléaires

Toutes les entreprises qui sont directement impliquées dans les armes nucléaires et qui tirent plus de 10% de leurs revenus de ces armes sont exclues de tous les univers d'investissement éligibles pour les mandats et les fonds.
- Les pays qui sont systématiquement corrompus, qui négligent gravement les droits sociaux et politiques fondamentaux ou qui font l'objet de sanctions de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies sont exclus de l'univers d'investissement. Ces pays comprennent : Afghanistan, Burundi, République centrafricaine, Congo RDC, Iran, Irak, Libye, Mali, Myanmar, Corée du Nord, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Yémen, Zimbabwe.

Examen environnemental, social et/ou de gouvernance dans le processus d'investissement

Comme la Banque Nagelmackers estime que les indicateurs non financiers tels que les facteurs ESG sont de plus en plus importants pour offrir de la valeur à long terme à nos clients, elle filtre tous les investissements nouveaux et potentiels tels que les actions cotées, les obligations, les fonds et les ETF sur les facteurs ESG (PAI) et utilise ensuite les conclusions des stratégies appropriées, en fonction des préférences des investisseurs.

L'évaluation est basée sur des données ESG fournies par des fournisseurs externes, des courtiers, des sociétés de gestion d'actifs et/ou nos propres recherches. Les analystes utilisent également d'autres sources d'information par le biais de leurs contacts directs avec les entreprises et les équipes de gestion, les autres actionnaires, les courtiers et les sociétés de gestion d'actifs. Ces indicateurs ESG relatifs à nos investissements sont contrôlés mensuellement et sont accessibles à tous les gestionnaires de portefeuille et de fonds de la Banque Nagelmackers.





STRATÉGIES DURABLES POUR LA BANQUE NAGELMACKERS EN TANT QUE PARTICIPANT AUX MARCHÉS FINANCIERS

Cette section décrit les approches supplémentaires d'intégration ESG au niveau de l'entreprise qui sont appliquées dans les stratégies durables (pour le moment, promotion des caractéristiques sociales et/ou environnementales uniquement - article 8 du SFDR). Bien entendu, l'application de l'intégration ESG dans les produits durables va au-delà des politiques de l'entreprise et dépend de la stratégie spécifique mise en œuvre. Par conséquent, nous nous référons aux informations spécifiques aux produits pour une transparence totale sur l'approche d'intégration ESG appliquée.

En ce qui concerne les produits classés comme article 8 en vertu du SFDR, avant de prendre leur décision d'investissement, les gestionnaires de portefeuille et de fonds tiennent compte des risques et opportunités ESG d'un produit (investissements individuels). Outre les filtres négatifs dans le cadre des stratégies classiques, les stratégies durables comportent une approche d'intégration plus approfondie, qui doit utiliser les stratégies suivantes :

- Filtrages négatifs basés sur d'autres activités controversées
- Filtrage normatif
- Intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement
- Au moins une stratégie supplémentaire

Filtrages négatifs basés sur des activités controversées (niveau deux)

La Banque Nagelmackers fixe des attentes claires en matière de gestion et de performance ESG des entreprises. Les directives internes sont communiquées aux gestionnaires d'actifs ainsi qu'aux ratios d'exposition acceptés, en fonction des différents types d'actifs.

La banque a une position définie en ce qui concerne les investissements dans lesquels ses produits de l'Article 8 investissent et, à cette fin, elle effectue tous les trimestres des filtres négatifs par rapport aux activités controversées. Pour ce faire, il est fait appel à des fournisseurs de données externes (tels que MSCI, Refinitiv ou ISS). Cela garantit que les entreprises exerçant des activités commerciales non conformes aux attentes de la banque sont exclues au sein des mandats durables ou des fonds durables.

Les activités suivantes sont exclues ou restreintes :

- Armes controversées
- Armes à feu civiles
- Armes conventionnelles
- Armes nucléaires
- Tabac
- Divertissement pour adultes
- Jeux de hasard
- Alcool

Le Comité de durabilité déterminera périodiquement si certaines activités de la société présentent des risques de durabilité et décidera des actions à entreprendre en fonction des caractéristiques du produit durable individuel, comme la classe d'actifs, la stratégie d'investissement ou les objectifs du client, et conformément à la [politique d'engagement](#) et à la [politique d'exclusion](#) de la Banque Nagelmackers.

Il peut s'agir de poursuivre d'autres efforts d'engagement, tels que la tenue d'une réunion avec la direction de l'entreprise dans laquelle nous investissons ou avec un membre du Conseil d'administration, la recherche du dialogue avec d'autres parties prenantes et ainsi permettre à l'entreprise dans laquelle nous investissons de bénéficier d'une période de transition pour permettre une amélioration ou une exclusion pure et simple, en fonction de l'évaluation par le Comité de savoir si les activités peuvent être réconciliées ou non avec notre mission d'offrir de la valeur à long terme à nos clients de manière durable.

La banque utilise l'indice de gouvernance mondiale de la Banque mondiale (WGI) pour filtrer les pays émetteurs d'obligations d'Etat. A cette fin, la banque n'investit pas dans des obligations émises par des pays ayant un régime politique instable ou dans lesquels il existe des violations manifestes des droits de l'homme.

Filtrage normatif (niveau deux)

La Banque Nagelmackers suit les 10 principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) pour s'assurer que les entreprises qui contreviennent à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes, et qui ne prennent pas les mesures appropriées pour remédier à la violation, sont exclues des mandats durables et des fonds durables. Pour les solutions d'investissement durable, le filtrage par rapport au Pacte mondial des Nations Unies est effectué trimestriellement. A cette fin, la Banque Nagelmackers examine les données mises à disposition par le CCNU et des fournisseurs de données tiers engagés.

INTÉGRATION ESG

Notation ESG des entreprises

L'évaluation des performances ESG d'une entreprise est basée sur un modèle de notation interne qui évalue une entreprise en tenant compte des critères suivants :

- Environnement : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre (GES), innovations environnementales, etc.
- Social : l'égalité des chances, la diversité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé et la sécurité des employés, le respect du droit du travail et des droits de l'homme, y compris l'application de normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services, etc.
- La gouvernance : droits de vote, rémunération des dirigeants, comité d'audit indépendant, indépendance du Conseil d'administration, diversité du Conseil d'administration, droits des actionnaires, etc.

Notre modèle de notation a intégré les indicateurs PAI qui sont pertinents pour nos investissements.

Comme la matérialité des différents critères ESG peut varier selon le secteur, l'activité ou l'entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et l'évaluation globale de l'entreprise. Les critères ayant le plus d'impact sur les principaux moteurs de l'entreprise et les indicateurs financiers les plus importants auront une pondération plus élevée dans le modèle de notation ESG. Par exemple : dans le secteur des logiciels informatiques, l'importance du S est bien plus importante que dans le secteur des services publics, où à son tour, le poids de la notation E est beaucoup plus important.

Les controverses et impacts potentiels seront analysés pour chaque entreprise, ce qui nous permettra de créer une valeur potentielle en identifiant les entreprises présentant des risques ESG moindres et de meilleures performances ESG.

Notation des pays

L'évaluation des performances durables d'un pays repose sur un modèle de notation interne qui évalue un pays en tenant compte des éléments suivants :

- Critères ESG non financiers
 - Environnement : politique climatique, ratification des accords internationaux (protocole de Kyoto, accord de Paris), émissions de GES par habitant/PIB, conditions météorologiques extrêmes liées au changement climatique, etc.
 - Social : respect des droits de l'homme, liberté d'opinion, liberté de la presse, mesures antidiscriminatoires concernant le sexe, la race, les minorités ethniques, etc.
 - La gouvernance : lois anti-corruption, évasion fiscale, lois anti-blanchiment d'argent, implication dans des conflits (armés), dépenses militaires, etc.
- les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Sur la base des Objectifs de Développement Durable, un modèle de notation interne a été développé autour des 4 piliers suivants :

- environnement et climat ;
- valeurs démocratiques ;
- soins de santé ;
- éducation.

Les notes internes sont mises à jour trimestriellement.

Contrôle et exclusion

Plusieurs outils de contrôle ont été mis en place conformément à la présente Politique. Ces outils sont appliqués à tous nos mandats et fonds durables et un contrôle est effectué mensuellement par le Comité de durabilité. Dans le cas où l'un des critères précédemment mentionnés, ou l'évaluation ESG globale, n'est plus conforme à la politique ESG dans la stratégie durable (la stratégie/politique spécifique du fonds), le Comité de durabilité procédera à une analyse approfondie de l'entreprise (ou du pays) et examinera les performances antérieures, après quoi le Comité de durabilité décidera d'exclure ou de maintenir l'entreprise (ou le pays) dans le portefeuille ou le fonds. Cette décision est obligatoirement exécutée par le gestionnaire de portefeuille ou de fonds. Toutes les entreprises maintenues et exclues sont répertoriées et documentées à des fins de transparence et d'établissement de rapports.



Best in class

Lorsque la Banque Nagelmackers applique une approche 'best-in-class' dans le cadre d'une stratégie durable, les entreprises sont classées dans leur secteur (rang percentile) selon le modèle interne de notation ESG de la Banque Nagelmackers. La banque s'efforcera d'exclure davantage les entreprises qui se classent dans le percentile inférieur de 20% dans son approche best-in-class.

Les obligations d'Etat ou autres émetteurs de dette publique sont classés entre eux selon le modèle interne de notation ESG de la Banque Nagelmackers. Les émetteurs qui se classent dans le percentile inférieur de 30% sont exclus de l'investissement.

Les informations à fournir au niveau des produits peuvent toutefois inclure des critères qui adoptent une approche plus stricte lorsque les entreprises ou les pays les moins bien notés sont exclus.

Best in universe

Lorsque la Banque Nagelmackers applique une approche best-in-universe dans une stratégie durable, les entreprises sont classées en fonction de leur univers d'investissement selon le modèle interne de notation ESG de la Banque Nagelmackers. La Banque Nagelmackers s'efforcera d'exclure davantage les entreprises qui se classent dans le percentile inférieur de 20% dans son approche best-in-universe. Les informations à fournir au niveau des produits peuvent toutefois inclure des critères qui adoptent une approche plus stricte lorsque les entreprises les moins bien notées sont exclues.

Thématique ESG

Cette approche englobe les stratégies durables dans lesquelles l'objectif est d'investir dans des secteurs, des industries ou des entreprises censés bénéficier de tendances macroéconomiques ou structurelles ESG à long terme. Dans la mesure où les stratégies thématiques nécessitent une allocation plus importante à certains types d'investissements que d'autres, les critères au niveau du portefeuille sont déterminés en fonction des caractéristiques ESG visées. Les caractéristiques peuvent inclure une exposition à des industries, secteurs et entreprises spécifiques en énergies renouvelables, ou une exposition à un type d'investissement spécifique, comme les obligations vertes.

Impact

Les stratégies durables ayant un objectif d'impact visent à générer un impact social ou environnemental positif et mesurable ainsi qu'un rendement financier. Le résultat souhaité, les parties prenantes qui bénéficieront du résultat souhaité ou des dates cibles sont déterminées au niveau d'un produit. Les stratégies d'impact peuvent contenir un portefeuille d'investissements qui contribuent à un seul objectif d'impact ou peuvent contenir des investissements contribuant à des objectifs d'impact sensiblement différents.

Divers

Les stratégies durables peuvent également inclure des stratégies dont l'objectif est d'être plus performantes qu'un indice de référence sur un ou plusieurs indicateurs ESG (par exemple une réduction de 30% des émissions de GES ou un score ESG global plus élevé). Ce type de stratégie peut contenir des critères d'investissement et/ou des critères ESG au niveau du portefeuille et est défini au niveau d'un produit.

STRATÉGIE DURABLE POUR LA BANQUE NAGELMACKERS EN TANT QUE CONSEILLER FINANCIER

La Banque Nagelmackers a développé un processus transparent d'évaluation et de sélection de fonds tiers en sa qualité de conseiller financier. La méthode des 7P de la Banque garantit que les fonds tiers complètent sa propre offre. Cette méthode consiste à tenir compte des 7 P suivants :

1. **Les personnes** : les personnes chargées de la gestion
2. **La philosophie** : la philosophie sur laquelle repose la gestion
3. **Le processus** : le processus qui sous-tend la gestion
4. **La construction** du portefeuille : la composition du fonds
5. **La performance** : les rendements
6. **La protection** : la protection des investisseurs
7. **Les principes** : les principes d'investissement durable et de performance ESG basés sur les PAI déclarés par les participants aux marchés financiers

Le 'P' de 'Principes' établit un processus par lequel la Banque Nagelmackers évalue les fonds de tiers selon les normes ESG. Il s'agit d'une évaluation de la durabilité à plusieurs niveaux (au niveau de l'entreprise et du produit) servant à classer les fonds tiers en catégories. Ces catégories sont les suivantes :

1. **Fonds traditionnels** qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement.
2. **Fonds à filtres ESG** qui sont des fonds respectant un minimum de seuils de facteurs ESG pour chaque participation sous-jacente.
3. **Fonds d'intégration ESG** qui intègrent les facteurs ESG dans l'analyse financière et gèrent le risque résiduel ESG.
4. **Fonds ISR** qui identifient les participations en fonction de leurs pratiques ESG et des produits/services durables ayant une contribution positive aux rendements.
5. **Fonds thématiques** qui se concentrent sur un thème spécifique, comme l'eau ou les obligations vertes. Dans le cadre de notre sélection de fonds externes, la Banque Nagelmackers propose des fonds à revenu fixe qui investissent dans des obligations vertes et des obligations sociales.

6. **Fonds d'impact** qui investissent dans des entreprises (ou des sujets) qui apportent une solution à l'un des principaux défis environnementaux et/ou sociaux du monde, à l'instar du changement climatique.

L'évaluation des 'principes' d'un tiers repose sur des données accessibles au public ainsi que sur des données privées recueillies au moyen d'un questionnaire. Tous les gestionnaires d'actifs externes doivent divulguer leur politique d'investissement durable, c'est-à-dire leur politique en matière de sanctions internationales et d'embargos, leur politique d'investissement responsable, leur politique de vote par procuration, leur politique en matière de droits de l'homme, leur politique de rémunération, etc. La Banque Nagelmackers enverra également des questionnaires aux gestionnaires d'actifs externes pour mieux comprendre leur politique d'investissement responsable afin de l'intégrer dans notre propre processus. Le questionnaire comprend des sujets tels que la divulgation des politiques d'investissement responsable de l'entreprise et des produits, la classification SFDR, le fait d'être signataire ou non d'initiatives externes telles que les principes UNPRI, la mesure dans laquelle la durabilité est appliquée au processus d'investissement, les labels externes, les exclusions, le vote par procuration, etc. Parallèlement, nous entamerons un dialogue avec les gestionnaires d'actifs externes sur le respect de nos normes minimales.

Pour les solutions d'investissement durable spécifiques que nous proposons, seuls seront éligibles les gestionnaires d'investissement durable qui appliquent un solide processus d'investissement durable combinant un univers contraint par les critères ESG (intégrant des exclusions sectorielles supplémentaires telles que le tabac, les jeux d'argent et l'armement...) et une sélection d'investissements axés sur les critères ESG, à thème durable ou à impact. Une réévaluation périodique de l'approche d'investissement du gestionnaire d'actifs en matière de développement durable et de ses politiques en place est effectuée sur la base d'un modèle de contrôle interne et vérifiée par rapport aux données disponibles auprès de fournisseurs de données externes et/ou d'agences de labellisation.

La Banque Nagelmackers surveille régulièrement les participations du portefeuille en fonction de leur notation ESG et du niveau de controverse. Nous dialoguerons avec les gestionnaires d'investissement délégués si les notations tombent en dessous de nos attentes ou si de graves controverses surviennent. Le cas échéant, nous nous engageons ensuite avec ces gestionnaires d'investissement sur le long terme pour améliorer la durabilité et gérer si nécessaire le risque ESG.

Les gestionnaires d'actifs qui ne respectent plus nos normes minimales ou qui enfreignent leurs propres politiques seront retirés de notre sélection de fonds tiers durables.



4. LABELLISATION DES PRODUITS

Le SFDR de l'UE entend aider les investisseurs à choisir entre les produits en classant les fonds en trois catégories différentes, en fonction de la prise en compte de la durabilité. Chaque catégorie nécessite des critères d'investissement contraignants avec des informations spécifiques. Ces catégories correspondent aux articles 6, 8 et 9 du SFDR et sont résumées ci-après :

- Les produits 'article 6' intègrent des considérations ESG dans le processus décisionnel d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque de durabilité n'est pas pertinent, mais ne répondent pas aux critères additionnels des stratégies de l'article 8 ou de l'article 9.
- Les produits 'Article 8' promeuvent des caractéristiques sociales et/ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais n'ont pas comme objectif principal le développement durable.
- Les produits 'article 9' ont un objectif d'investissement durable.

Au sein de la Banque Nagelmackers aujourd'hui, les produits appliquant des stratégies classiques (voir section 3 : Stratégie classique) sont considérés comme des produits 'article 6', tandis que les produits qui suivent nos stratégies durables (voir section 3 : Stratégie durable) sont considérés comme des produits 'article 8'. Aujourd'hui, la Banque Nagelmackers n'offre pas de produits 'article 9'.

Pour être considéré comme un produit 'Article 8', les restrictions liées aux activités décrites ci-dessus sont les critères minimaux à respecter pour les stratégies durables.

En outre, une stratégie durable spécifique peut appliquer des critères plus stricts. Consultez les directives d'investissement des mandats et fonds respectifs pour plus de détails sur les restrictions de chaque stratégie durable et la méthodologie ESG appliquée dans le processus d'investissement.

5. POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

La Banque Nagelmackers dispose d'une politique de diversité spécifique qui décrit son engagement à développer une main-d'œuvre diversifiée et un environnement de travail sain dans lequel chaque employé est traité équitablement et avec respect. Le personnel talentueux et diversifié de la Banque Nagelmackers est la clé de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients variés en fournissant des produits et des services de haute qualité.

